



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 18 juillet 2019 à 16 heures à l'hôtel de ville et à laquelle étaient présents : Madame Claudette Roussel, Madame Line Boulianne, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Sont absentes : Madame Claudine Roussel  
Madame Karine Roussel

Ouverture de la séance à 16 heures 05 minutes

**ORDRE DU JOUR**

Ouverture de la séance : présences

- 1.0** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.0** Désignation à titre de célébrant pour un mariage ou une union civile/ Maire
- 3.0** Désignation à titre de célébrant pour un mariage ou une union civile/ Directrice générale
- 4.0** Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour
- 5.0** Clôture de la séance

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'ouverture de la séance est faite à 16 heures 05 minutes par Monsieur André Desrosiers, maire, et il constate que le quorum est respecté.

**N° 19-07-535-2**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.

**N° 19-07-536**

**DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT POUR UN MARIAGE OU UNE UNION CIVILE/ MAIRE**

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages;

ATTENDU QUE la Municipalité de Les Escoumins peut recevoir des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Les Escoumins que monsieur André Desrosiers, maire, soit désigné comme célébrant compétent sur son territoire;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal demande à la ministre de la Justice de désigner monsieur André Desrosiers, maire de la Municipalité de Les Escoumins, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire;

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre de la Justice du Québec.

**DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT POUR UN MARIAGE OU UNE UNION CIVILE / DIRECTRICE GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages;

ATTENDU QUE la Municipalité de Les Escoumins peut recevoir des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Les Escoumins que madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit désignée comme célébrant compétent sur son territoire;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal demande à la ministre de la Justice de désigner madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Les Escoumins, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire;

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre de la Justice du Québec.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 16 h 10 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS  
**DE LEVER** la présente séance.

Présence des citoyens : 0

André Desrosiers, maire

Andrée Lessard  
Andrée Lessard, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

*Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal*

9785